

## Adhésion au programme de fidélité de FLORAJET ?

A compter du 22/03/2021, l'adhésion au programme de fidélité de FLORAJET est gratuit et automatique dès lors que vous passez une commande de fleurs sur le site [www.florajet.com](http://www.florajet.com) depuis votre compte, **sous réserve d'être client particulier et que vous n'ayez pas souscrit au service de livraison « FLORAJET PREMIUM » pour lequel vous bénéficiez d'avantages spécifiques.**

## Quels sont les avantages du programme de fidélité de FLORAJET ?

Vous cumulez automatiquement des points sur l'ensemble de vos commandes de fleurs (hors accessoires et options) que vous effectuez sur le site (hors frais de livraison), même sur les produits floraux en promotions.  
Les points se cumulent s'ils ne sont pas utilisés.

## Durée de validité des points ?

Les points acquis lors d'un achat ont une durée de validité de douze mois.

## Valeur des points

1 € TTC d'achat de produits floraux sur le site (hors accessoires et options) donne droit à 1 point :

- **1<sup>er</sup> palier** : dès 50 points, vous bénéficiez d'une remise de 5 € TTC à valoir sur votre prochain achat.
- **2<sup>ème</sup> palier** : dès 60 points, vous bénéficiez d'une remise de 6 € TTC à valoir sur votre prochain achat.
- **3<sup>ème</sup> palier** : dès 70 points, vous bénéficiez d'une remise de 7 € TTC à valoir sur votre prochain achat.

Les paliers se cumulent, ainsi dès 100 points, vous bénéficiez d'une remise de 10 € TTC, dès 110 points, vous bénéficiez d'une remise de 11 € TTC, dès 120 points, vous bénéficiez d'une remise de 12 € TTC, etc...

## Exemple :

Vous passez une commande de fleurs le 1er janvier de l'année N pour un montant de 50,80 € TTC (hors frais de livraison). Vous cumulez 51 points et vous atteignez le 1er palier de récompense vous permettant de profiter d'une remise de 5 € TTC à valoir sur votre prochaine commande de fleurs effectuée sur le site dans les 12 prochains mois.

Vous passez une deuxième commande de fleurs le 12 juin de l'année N pour un montant de 65,80 € TTC (hors frais de livraison).

- Si vous vous décidez d'utiliser la remise de 5 € TTC, vous payez 60,80 € TTC (65,80 € - 5 €) et vous cumulez 61 points qui vous donneront droit à une remise de 6 € TTC à valoir sur votre prochaine commande sous réserve de la passer avant le 13 juin de l'année N+1.
- Si vous vous décidez de ne pas utiliser la remise de 5 € TTC, vous payez 65,80 € TTC et vous cumulez 66 nouveaux points qui viendront s'ajouter à votre précédent solde de points. Vous cumulez désormais 117 points qui vous donneront droit à une remise de 11 € TTC à valoir sur votre prochaine commande de fleurs sous réserve de la passer avant le 2 janvier de l'année N+1.  
Si vous ne passez pas de commande de fleurs avant le 2 janvier de l'année N+1, vous perdrez les 51 points acquis lors de votre première commande et votre cumul de points redescendra à 66 points mais vous pourrez toujours bénéficier d'une remise de 6 € TTC à valoir sur votre prochaine commande de fleurs sous réserve de la passer avant le 13 juin de l'année N+1.

## Comment utiliser mes points ?

Lorsque vous passez une commande de fleurs, un menu déroulant apparaît dans le récapitulatif de votre commande pour vous permettre de choisir d'appliquer la remise dont vous bénéficiez à cette date en fonction des points précédemment acquis.

Les codes promotionnels et bons d'achat ne sont pas cumulables avec la remise acquise dans le cadre du programme de fidélité.

## Comment connaître le nombre de points que j'ai cumulé ?

Pour connaître le nombre de points que vous avez cumulé, il suffit de vous rendre sur votre compte client.

## Durée et modification du programme de fidélité

Nous nous réservons la possibilité de modifier, de suspendre ou d'arrêter définitivement le programme de fidélité. En pareil cas, nous vous en informerons un (1) mois à l'avance par email.

Si vous avez cumulé le nombre de points nécessaires pour bénéficier d'une remise, vous disposerez de ce délai d'un (1) mois suivant l'information de la suspension ou de l'arrêt définitif du programme pour les utiliser.

Les points acquis ne peuvent être utilisés que dans le cadre du programme de fidélité, ils ne sont ni échangeables, ni transférables, ni remboursables. Si vous ne les utilisez pas, vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation, ni exercer de recours à notre encontre même dans le cas d'un arrêt de ce programme.

## Réclamation

Toute réclamation relative au programme de fidélité de FLORAJET peut être formulée sur le site : <https://www.florajet.com/contact.html> ou par courrier à l'adresse suivante : Florajet, 26 chemin de l'Esqueiras, 84240 Cabrières d'Aigues.

Les données personnelles traitées à l'occasion des traitements effectués pour le fonctionnement du programme de fidélité le sont dans le cadre de la [Politique de Confidentialité](#) de FLORAJET accessible sur le site de FLORAJET.

En cas d'échec de la résolution amiable du litige, vous avez la possibilité de saisir le médiateur auquel adhère FLORAJET : la Société MEDIATION SOLUTION - <https://sasmediationsolution-conso.fr/>. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer à nos [conditions générales de vente](#).